## Z.A. DU VERN: VENTE D'UN TERRAIN A LA S.C.I. CEGEO

VU la délibération n° 2009/631 en date du 11 décembre 2009 fixant le prix de vente des terrains en zones industrielles à 6,50 € H.T. le m²,

VU la demande de la S.C.I. CEGEO souhaitant acquérir un terrain appartenant à la commune, situé Z.A. du Vern et cadastré section ZB n° 349pn n° 346 et n° 342p, d'une superficie totale de 16 666 m²,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 4 novembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de la SCP GESTIN – LE GALL et associés, notaires à Brest. Le prix de vente T.V.A. sur marge incluse est de 7.38 € le m² (calcul en annexe).

**DIT** que les frais de géomètre (bornage du terrain) seront à la charge de la commune et les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

Compte tenu de la transmiss on 029-212901052-20141120-2014612-DE

En Préfecture, le....2.4. NOV. 2014

Et de la publication, le. 2.0. NO PARSÉ certifié exécutoire

Fait à Landivisiau, le..... 2.4 Mésception par le préfet : 24/11/2014

Le Directeur Général des Serv Pelication: 20/11/2014

Pascal NANTEL

Pour l'"autorité Compétente"par délégation